



CENTRE COLLÉGIAL DE DÉVELOPPEMENT  
DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

# CONCOURS INTERCOLLÉGIAL DE PHOTO

## *LE MONDE EN IMAGES*

### Édition 2021-2022

Sous la présidence d'honneur de  
Michel Campeau, photographe

#### **RÈGLEMENT**

Le concours intercollégial de photo vise à encourager la formation de la relève et à faciliter la production et la diffusion de photographies de qualité en éducation. Le concours est strictement réservé aux étudiants et au personnel enseignant et non enseignant du réseau collégial du Québec.

Attention : Un **maximum de 5 photos** peuvent être soumises par chacun des participants.

#### **BOURSES ET PRIX**

##### Catégorie **Étudiant**

3 000 \$ remis en bourses :

- Première place : 1 000 \$
- Deuxième place : 750 \$
- Troisième place : 500 \$
- Quatrième place : 250 \$
- Cinquième place : 250 \$
- Un Coup de cœur du public (vote) : 250 \$

##### Catégorie **Personnel enseignant et non enseignant :**

- Un prix

Les cinq premières places de la catégorie Étudiant et le prix de la catégorie Personnel sont décernés par le jury.

Le Coup de cœur du public est attribué à une photo de l'album des finalistes de la catégorie Étudiant ayant recueilli le plus grand nombre de votes. Pour voter, les internautes doivent avoir un compte et se connecter sur le site *Le monde en images*.

## COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Le concours est réservé aux étudiants et au personnel enseignant et non enseignant du réseau collégial du Québec.

- Les étudiants doivent être inscrits à au moins un cours crédité de l'ordre collégial (établissement public ou privé, anglophone ou francophone) pendant au moins une des sessions suivantes : hiver, été ou automne 2021, hiver 2022.
- Les membres du personnel doivent avoir travaillé dans un établissement du réseau collégial du Québec en 2021 ou en 2022 à l'une des fonctions suivantes : enseignant, professionnel, membre du personnel administratif, employé de soutien ou cadre.

Les photos soumises dans le cadre du concours d'une année précédente ne sont pas admissibles.

Pour participer, il suffit :

- d'avoir un compte personnel sur le site *Le monde en images* ([Créer mon compte](#) ou [Me connecter](#));
- de téléverser les fichiers à la **résolution maximale** ([Partage de médias](#));
- de **remplir** les fiches descriptives correctement (Mon compte > Mes médias partagés);
- de choisir le type de participation (étudiant ou personnel) et d'attester son admissibilité **en cochant la case du concours** (sur la fiche de chaque photo soumise);
- de soumettre jusqu'à 5 photos **entre le 13 septembre 2021 et le 9 mars 2022** (avant minuit).

Il est possible de soumettre jusqu'à **5 photos originales** dans le cadre du concours 2021-2022.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les employés du CCDMD, les membres du jury et les personnes dont le nom apparaît dans le générique du site *Le monde en images*, ainsi que les personnes domiciliées avec eux, ne sont pas admissibles au concours.

## COMPOSITION DU JURY

- la présidente ou le président d'honneur du concours;

<https://monde.ccdmd.qc.ca/concours>

- deux professionnels ou professionnelles de la photographie;
- un employé ou une employée du CCDMD;
- deux employés ou employées du réseau collégial avec des compétences reconnues en photographie ou en arts visuels;
- un gagnant ou une gagnante du concours 2020-2021.

### **ÉVALUATION, TIRAGE ET REMISE DES BOURSES**

Après la publication de l'album des finalistes de chacune des catégories le jeudi 24 mars 2022, les finalistes seront avisés par courriel.

Les étudiants devront fournir une preuve d'inscription (à un cours ou à un programme), et les membres du personnel devront présenter une attestation d'emploi dans l'un des établissements du réseau collégial québécois, et ce, avant le vendredi 8 avril 2022.

Le public pourra voter en ligne jusqu'au lundi 11 avril 2022.

Les juges se réuniront pour délibérer et décerner les bourses et les prix. Si des finalistes n'ont pas fourni de preuve d'inscription ou d'attestation d'emploi, leurs photos ne seront pas évaluées par le jury. Le comptage des votes du public aura lieu en présence des juges.

Le vernissage de l'exposition et le dévoilement des lauréats auront lieu dans les semaines qui suivront la rencontre du jury.

### **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les photos soumises dans *Le monde en images* font l'objet d'une première approbation par le webmestre. Pour être approuvées, les photos doivent :

- avoir été réalisées par la personne qui les soumet;
- être libres de droits pour l'utilisation à des fins personnelles ou éducatives dans un contexte non commercial;
- être présentées à l'aide d'une fiche descriptive correctement remplie;
- posséder des qualités de cadrage et de composition;
- ne pas avoir déjà été soumises dans *Le monde en images* (concours ou autre).

L'évaluation **pour le concours** se fera à partir des critères suivants :

- choix du sujet et traitement de la thématique;
- maîtrise technique;
- impact;
- originalité.

Télécharger la fiche d'évaluation (PDF)

Les photos fortement retouchées, les images HDR et les photomontages seront évalués. Dans ce cas, nous demandons aux auteurs d'indiquer la technique employée.

Les photos avec une **signature incrustée** seront refusées.

Pour en assurer la qualité et l'uniformité, chacun des fichiers originaux téléversés sur ce site devrait idéalement posséder les caractéristiques techniques suivantes :

- résolution (un côté doit avoir au moins 3000 pixels);
- formats pris en charge : JPG et TIFF;
- sans compression (meilleure qualité);
- conservation des métadonnées EXIF et IPTC.

Les photos présentant des personnes non publiques doivent faire l'objet d'une autorisation de la part de ces personnes lorsqu'on peut les identifier clairement. Utilisez le bouton « Ajouter un auteur » pour fournir le nom et l'adresse de courriel d'un modèle. Il n'est pas toujours nécessaire d'obtenir une autorisation pour les personnalités publiques photographiées dans l'exercice de leurs fonctions.

Le plagiat est strictement interdit. Les emprunts dans le titre ou dans la description doivent être identifiés correctement et respecter les droits d'auteur. Utilisez des guillemets et fournissez la source.

La photographie des œuvres d'art est soumise aux règles de la propriété intellectuelle.

Les documents de propagande ou qui diffusent des messages haineux, du matériel pornographique ou toute autre forme de représentation pouvant porter atteinte à la dignité de la personne seront refusés. Le CCDMD se réserve également le droit de refuser pour toute autre raison une photographie soumise.

Les photos partagées dans le cadre du concours pourront être utilisées dans les publications du CCDMD en respect de la licence Creative Commons en vigueur pour *Le monde en images* : Paternité – Pas d'utilisation commerciale – Partage des conditions

initiales à l'identique. (CC BY-NC-SA 2.5 CA) 

Les photos partagées dans le cadre du concours doivent demeurer sur le site *Le monde en images* pendant au moins cinq ans.